

Fiche Entreprises & Défense (FED) un outil de travail proposé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense

## La carte achat

### Qu'est-ce que la carte achat ?

Contrairement à son nom, la carte achat n'est pas un outil qui sert à l'achat mais à l'exécution, c'est-à-dire à approvisionner des commandes. La carte achat permet d'effectuer des commandes et d'organiser leur paiement, pour des commandes déterminées auprès de fournisseurs référencés. La carte achat est nominativement attribuée à un porteur, dans le cadre d'une délégation du droit de commande. Cette approche permet aux personnels du ministère de la Défense d'effectuer eux-mêmes les achats nécessaires à leur mission, dans un cadre préalablement défini.



Les entités d'achat du ministère de la Défense, et notamment les Bases de Défense, sont dotées de deux types de cartes :

- . Carte de niveau 1 : achats de proximité de faible montant auprès du commerce local référencé.
- . Carte de niveau 3 : achats adossés à des marchés et prévoyant le recours à la carte achat.

### Quel intérêt pour une entreprise travaillant ou souhaitant travailler avec la Défense ?

- . Réduction substantielle des délais de paiement (4 jours ouvrés).
- . Règlement à une date certaine.
- . Réduction des coûts administratifs et de facturation.
- . Diminution du nombre de litiges et des coûts associés.

### Comment mettre en place ce dispositif ?

1 – Adhérer au réseau « VISA Purchasing » dans le cadre d'un contrat monétique spécifique à la carte d'achat avec l'une des quatre banques suivantes :



2 – S'équiper d'une solution d'interfaçage (outil informatique) permettant l'échange de données avec l'organisme bancaire :



ITS  
Aurore Rovira  
[aurore.rovira@interactivets.com](mailto:aurore.rovira@interactivets.com)



Ingenico Payment Services  
Sébastien André  
[sebastien.andre@ingenico.com](mailto:sebastien.andre@ingenico.com)

Le coût varie en fonction de la formule choisie et des systèmes techniques de la société.

### Quel interlocuteur au sein du ministère de la Défense ?

Sébastien Bozek  
Administrateur ministériel de la carte achat  
[sebastien.bozek@intradef.gouv.fr](mailto:sebastien.bozek@intradef.gouv.fr)

### Référence :

Accord-cadre interministériel relatif à l'acquisition de cartes d'achats notifié le 15 octobre 2012 et exécutable du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016 (Titulaire : BNP Paribas).

Vous recevez cette Fiche Entreprises & Défense (FED) suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

## Fiche Entreprises & Défense

Fiche Entreprises & Défense (FED) un outil de travail proposé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.  
Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.  
Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.  
A participé à la réalisation : Capitaine Lionel du Plessix (Mission des Achats/SGA).  
Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.  
Mail : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)  
La diffusion et la mise en ligne de ce document sont autorisées, sous réserve que celui-ci ne soit pas modifié.  
Tous droits réservés.